

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 21.11.2024
. d'affichage : 21.11.2024

N° de la délibération : 2024-167

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63
. présents : 50
. votants : 56

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. GRAVET Jacques, HINAUT Guy, JOLY Vincent, MM. MARTIN Michel, MERESSE Christian, MUSEUX Gérard, RICHARD Jean-Edouard, Mmes VASSEUR Julie, VERGULDEZONE Nathalie,

M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.
M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. DUCAMPS Thomas.
Mme VERGULDEZOONE Nathalie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.
M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.
Mme GENSE Caroline représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.
M. GRAVET Jacques représenté par Mme ZURICH Christine, suppléante.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc

OBJET :

POLE PETITE ENFANCE
SYSTEME DE GESTION DE LA FUTURE MICRO-CRECHE A MONCHY-LAGACHE

Afin de déterminer le mode de gestion de la future micro-crèche située à Monchy-Lagache, la commission Petite enfance s'est réunie le jeudi 17 octobre 2024 pour étudier les diverses options possibles. Les avantages et inconvénients de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje) et de la Prestation de Service Unique (Psu) ont été exposés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) de novembre 2022 sur la sécurité et la bienveillance des enfants en EAJE, qui a conduit à 39 recommandations visant à renforcer les pratiques dans le secteur de la Petite enfance,

Considérant les réglementations de la Cnaf en matière de financement des modes de garde, empêchant toutes possibilités de financer la construction de la micro-crèche de Monchy-Lagache en mode Paje,

Considérant les résultats du diagnostic de territoire de 2023, mettant en évidence que la gestion en Prestation de Service Unique est la plus adaptée aux besoins locaux en raison de la typologie des familles (chômage, monoparentalité, difficultés de mobilité).

Vu l'avis favorable de la Commission Petite Enfance du 17 octobre 2024,

Après avoir pris connaissance des éléments présentés en commission petite enfance,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 55 voix pour, M. VASSENT Christophe n'a pas pris part au vote,

- accepte le mode de gestion en Prestation de Service Unique (PSU) pour la micro-crèche à Monchy-Lagache,
- autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,